



J'équipe ma maison, j'installe un composteur !

Composter, c'est le geste du quotidien pour réduire ses déchets :

Le recyclage des déchets végétaux (épluchures de légumes, déchets de cuisine et de jardin) permet de réduire **entre 30% et 40%** le volume d'ordures ménagères !

Le compost quesaco ?

Proche de l'humus, le compost est le résultat de la dégradation naturelle des matières organiques. Après quelques mois, on obtient un produit riche en éléments nutritifs nécessaire à la santé des sols et au développement de toutes plantes. Faire du compost c'est aussi produire de l'engrais pour son jardin.

Mettez un pied dans la démarche zéro déchets et adoptez un composteur !

Pour la onzième année consécutive, l'agglomération vous aide à vous équiper d'un composteur en vous proposant **des modèles à prix réduits**. Un des trois modèles, en bois, de

composteur vous sera attribué selon vos besoins. Vous participerez également à **une initiation à la pratique, lors du retrait de votre composteur**.

Retrouvez le planning des prochaines initiations et distributions sur le site internet de l'agglomération !

Réservez dès maintenant votre composteur !

- Livraison et initiation possible une fois par mois, sur inscription préalable obligatoire.

Pour bénéficier de cette offre :

- Inscrivez-vous en ligne sur le site de la CASGBS : www.casgbs.fr > Réduire mes déchets > Le compostage.

- Ou bien scannez le QR code



Vous habitez en appartement et vous souhaitez aussi composter ?

Tout savoir sur le compostage partagé :

Pour mettre en place un espace de compostage partagé, il suffit de s'inscrire sur le site internet de l'Agglo qui vous accompagne gratuitement dans la mise en place de votre projet. L'installation du composteur se fera sur un espace vert de la copropriété ou un terrain public (=autorisation municipale nécessaire). L'achat de l'équipement est à la charge de la résidence (entre 60€ et 300€ - jusqu'à 20 foyers participants. Devis personnalisés au-delà de 25 foyers volontaires).

Mettre en place un espace de compostage partagé c'est l'occasion de tisser de nouvelles relations tout en produisant un engrais naturel pour les végétaux de la résidence, et voir fleurir vos balconnières et plantes d'intérieur !



Les chiffres de l'Agglo

Le compostage individuel en 2020, c'est :

- 769 composteurs individuels distribués.
- 35 sessions de formations dispensées.

Depuis 2010 :

- 8 311 composteurs individuels distribués.
- 88 résidences équipées permettant l'accès au compostage partagé à 5 816 foyers.

Connaissez-vous la pratique du lombricompostage ?

Une autre solution tout aussi efficace pour composter en appartement :

Le lombricomposteur est un ensemble de bacs empilés qui permet de recycler les déchets organiques de cuisine, à l'aide de vers de terre de compost. Leurs déjections s'accablent et forment le compost.



Pour commencer, il vous faut un lombricomposteur. L'Agglo ne subventionne pas ces équipements mais il est très facile d'en fabriquer un

soi-même ou d'en acheter dans le commerce. Il faut compter entre 70 et 130€.

Ensuite, vous pourrez facilement trouver des vers auprès des réseaux comme Plus2vers qui peuvent vous mettre en lien avec des donateurs de vers près de chez vous !

Les idées reçues sur le lombricompostage :

Un lombricomposteur ne produit aucune nuisance ! Pas de risque que les vers s'échappent, ni d'odeurs désagréables, au contraire : le compost produit une légère odeur d'humus, autrement dit de sous-bois. Plus de raison d'hésiter !